

Pourquoi prendre un apprenti chez nous ?

04

Les atouts

du CFA académique

Vous vous demandez pourquoi choisir nos apprentis plutôt que ceux d'un autre CFA ? Retrouvez ci-dessous tous les avantages dont vous bénéficiez en franchissant le pas avec nous. *Alors, on se lance ensemble dans l'aventure de l'apprentissage ?*

Un avantage financier



0 € de reste à charge pour sa formation !*

Toutes les formations proposées au CFA académique d'Orléans-Tours sont **sans reste à charge pour les entreprises**. Vous n'avez rien à déboursier pour la formation de votre apprenti.

! *Vous devez rémunérer votre apprenti dans tous les cas.*

Aide à l'embauche

Vous pouvez bénéficier d'une aide à l'embauche, en fonction du niveau de formation et du nombre de salariés de votre entreprise.

Cette aide, mobilisable uniquement la première année du contrat, vous est versée mensuellement.

Exonération de charges

À partir du 1er mars 2025, les rémunérations des apprentis bénéficient d'une exonération de cotisations salariales dans la limite de 50 % du Smic en vigueur.

La part du salaire mensuel brut de l'apprenti qui dépasse ce montant reste soumise à cotisations.

On gère pour vous !

Nous vous proposons, gratuitement, une délégation de gestion administrative. Si vous nous donnez mandat dès le départ, **nous nous occupons de rédiger le contrat d'apprentissage et de le télétransmettre à votre opérateur de compétences (OPCO).**



Des formations reconnues et de qualité

Anticiper l'embauche d'un futur salarié avec une réelle certification !

Nos formations répondent **aux besoins économiques des territoires** grâce à une carte des formations actualisée chaque année. De plus, les équipes pédagogiques de l'Éducation nationale sont composées d'experts formés au plus près des besoins de la certification.

Tous nos diplômes sont reconnus par l'État !

Nos avantages collaboratifs



Avec 70 établissements et plus de 300 formations sur toute la région Centre-Val de Loire, **vous profitez d'un riche vivier d'apprentis.**

De plus, en accueillant un apprenti chez vous, vous tissez un **partenariat avec le lycée** pour :

- accueillir d'autres apprentis
- vous investir dans la formation des jeunes de votre territoire.

*potentiel reste à charge pour les entreprises publiques et reste à charge obligatoire de 750 € pour la préparation de diplôme de niveau 6 et plus (décret du 27 juin 2025)